

(A)

(N° 16.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 1873.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get des Voies et Moyens pour l'exercice 1874.

*(Voir le N° 150, session 1872-1873; les N°s 22 et 29, session 1873-1874 de
la Chambre des Représentants, et le n° 12 du Sénat.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Président-Rapporteur; BISCHOFFSHEIM, FORTAMPS,
COGELS, et le Baron PAUL BÉTHUNE.

MESSIEURS,

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1874, proposé d'abord au chiffre de 212,102,000 francs, a été finalement porté à 229,643,000 francs, ensuite des observations échangées à la Chambre des Représentants.

La plus importante était celle relative au mode d'après lequel les recettes et les dépenses de l'exploitation du chemin de fer du Grand-Luxembourg devaient figurer au Budget. D'accord entre la Chambre et le Gouvernement, on a réservé pour une discussion ultérieure la question de savoir si le régime sous lequel la ligne du Grand-Luxembourg est exceptionnellement provisoirement placée, devrait être prorogé pour une année.

Aussi le Budget a été voté par 76 voix sur 78 membres présents.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Président-Rapporteur,
G.-J. LAOUREUX.